

RÉSOLUTION 3.19

LISTE ROUGE DE L'UICN DES CÉTACÉS DE LA MÉDITERRANÉE ET DE LA MER NOIRE

La Réunion des Parties à l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone atlantique adjacente :

Sur recommandation du Comité Scientifique de l'ACCOBAMS :

Rappelant la Résolution 1.3 reconnaissant l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) en tant que membre à part entière du Comité Scientifique ;

Rappelant également la Résolution 2.22 sur le renforcement des relations avec l'UICN ;

Considérant avec attention les évaluations des experts de l'ACCOBAMS et de l'UICN en matière de cétacés sur la mer Noire et la mer Méditerranée¹ ;

Consciente de la nécessité d'obtenir de meilleures données et analyses afin d'appréhender au mieux le statut de nombre d'espèces de cétacés en région méditerranéenne et en mer Noire ;

Rappelant également:

- la Résolution 3.9 sur les lignes directrices concernant les banques de tissus, de même qu'un code de déontologie y afférent;
- la Résolution 3.10 sur les lignes directrices sur la façon de traiter l'impact du bruit d'origine anthropique ; et
- la Résolution 3.15 sur des estimations exhaustives de la population des cétacés et sur leur répartition dans l'aire de l'ACCOBAMS :

1. *Adopte* la Liste Rouge d'évaluation UICN-ACCOBAMS :

| Espèces | Catégorie UICN |
|---|---------------------------------|
| L'orque (<i>Orcinus orca</i>) | En danger critique d'extinction |
| Le cachalot, population méditerranéenne (<i>Physeter macrocephalus</i>) | En danger |
| Le Dauphin à bec court, population méditerranéenne ² (<i>Delphinus delphis</i>) | En danger |
| Le Dauphin à bec court, sous-espèce de la mer Noire (<i>Delphinus delphis</i>) | En danger |
| Le Grand dauphin, sous-espèce de la mer Noire, (<i>Tursiops truncatus</i>) | En danger |
| Le Marsouin commun, sous-espèce de la mer Noire, y compris ceux du nord de la mer Egée (<i>phocaena phocaena</i>) | En danger |
| Le Grand dauphin, population méditerranéenne (<i>Tursiops truncatus</i>) | Vulnérable |
| Dauphin bleu et blanc, population méditerranéenne (<i>Stenella coeruleoalba</i>) | Vulnérable |
| Le Rorqual commun, population méditerranéenne (<i>Balaenoptera physalus</i>) | Données insuffisantes |
| Le Ziphius, population méditerranéenne (<i>Ziphius cavirostris</i>) | Données insuffisantes |
| Le Globicéphale commun, population méditerranéenne (<i>Globicephala melas</i>) | Données insuffisantes |
| Le Grampus, population méditerranéenne (<i>Gampus griseus</i>) | Données insuffisantes |

2. *Engage* les Parties à mettre en œuvre les mesures qui s'imposent pour réagir face à la menace qui pèse sur les populations évaluées sur la liste ci-dessus, en attachant une importance toute

¹ ACCOBAMS.ACCOBAMS-IUCN workshop for the establishment of a Red List of cetaceans in ACCOBAMS area, Monaco, 5-7 March 2006.

² Evalué en 2003

particulière aux populations en danger critique d'extinction et celles en danger, et à tenir à jour leurs Listes Rouges nationales ;

3. *Engage également* les Parties concernées, et *en appellent également aux* États riverains non-Parties de prêter une attention immédiate au problème spécifique de conservation de l'orque, du dauphin à bec court de Méditerranée, du cachalot de Méditerranée et du marsouin commun de la mer Noire et du nord de la mer Egée ;
4. *Encourage* la communauté scientifique à parfaire ses connaissances en matière de structure de populations, d'évaluation quantitative des animaux, des causes de mortalité et des liens entre l'état de santé des animaux et les facteurs de menaces potentiels (par ex. contamination par des produits toxiques, bruits d'origine anthropique) ;
5. *Encourage aussi* les Parties et Pays non-Parties ainsi que les Organisations Internationales de procurer une assistance financière, logistique et technique propres au bon déroulement des dites recherches ;
6. *Encourage également* les personnes en charge de la Liste Rouge de l'UICN à compléter la liste des populations de la Méditerranée et de la mer Noire tout en prenant en considération les conclusions de l'atelier d'experts (cf.1) ;
7. *Demande* au Secrétariat de se rapprocher des personnes en charge de la Liste Rouge de l'IUCN à cet effet.